



Electricite en hlm logirem

Par **neoloule**, le **06/01/2009** à **21:21**

bonjour,

je suis locataire hlm LOGIREM, on me propose une mutation vers un logement plus grand que j'ai accepté (mais aucun papier de bail n'est signé encore) LOGIREM refait le logement propre (peinture, tapisserie) et moi je voudrais savoir si cet organisme doit refaire l'électricité car dans le nouvel logement aucune prise électrique n'existe dans les chambres et sdb et on m'a dit que c'était à ma charge. Seulement je me pose la question comme quoi est-ce que le bailleur n'a pas obligation de mettre l'électricité en conformité et aux normes et donc de me créer au moins une prise électrique conforme dans les chambres et la salle de bain.

des prises dans les chambres ont été tirées par l'ancien locataire mais par rapport au interrupteur ce qui pour moi n'est pas très sécurisant (pas de prise à la terre) ni conforme peut être pour l'assurance.

A qui revient la charge de mettre des prises électriques en conformité, au bailleur ou au locataire?

de plus le peintre en détapissant a arraché la prise téléphonique et le câble donc qui doit refaire l'installation et qui doit payer les frais ?

merci de vos réponses rapidement svp.